



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance spéciale tenue le 15 juin 2023 à 18h30 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Jean-Claude Giroux, Steeve Raby, Éric Talbot ainsi que mesdames Madeleine Vermette sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Sont également présents : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire greffière et monsieur Yves Bernard, directeur adjoint et greffier-greffier adjoint.

**2023-06-14 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté par monsieur le maire, il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'ouvrir la séance spéciale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-06-15 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Steeve Raby. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 : Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023
- 4 : Réparation des routes Principale Ouest, Route de la Station et Sirois Sud
- 5 : Programmation de la TECQ
- 6 : Facture pour peinture des gardes de l'Héritage
- 7 : Engagement d'un nouveau pompier
- 8 : Période de questions
- 9 : Levée de la séance

**2023-06-16 : ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 1ER MAI 2023**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-06-17 : RÉPARATION DES ROUTES PRINCIPALE OUEST, ROUTE DE LA STATION ET SIROIS SUD**

Considérant les prix reçus (avant taxes) des deux entreprises pour effectuer des réparations de traitement de surface double sur la rue Principale Ouest et la Route de la Station :

Les Entreprises Bourget : 32.62 \$ par mètre carré

Sintra : 42,00 \$ par mètre carré;

Considérant que les Entreprises Pascal Giroux a déposé un budget estimé de 17 500 \$ pour réparer et préparer ces routes en vue de ces réparations de traitement de surface double;

Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'accepter :



-Le prix de 32.62 \$ (avant taxes) présenté par les Entreprises Bourget daté du 6 juin 2023 pour les réparations du traitement de surface double;  
-De confier aux Entreprises Pascal Giroux les travaux de réparation et de préparation de ces dites routes suivant l'estimé budgétaire de 17 500 \$.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **2023-06-18 : TRAVAUX RÉALISÉS À L'AIDE DE LA TECQ ET NOUVELLE PROGRAMMATION**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;  
Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
  - La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
  - La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
  - La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
  - La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **2023-06-19 : FACTURE POUR PEINTURE DES GARDES DE L'HÉRITAGE**

Considérant que les gardes à installer à l'extérieur de l'Héritage ont été peints par les produits Métalliques Roy Inc, il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'autoriser le paiement de la facture 89885 au montant de 360,00 \$ (taxes incluses) pour cette peinture.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **2023-06-20 : ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER**

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux et résolu d'engager monsieur Vincent Lapointe au sein du Service Incendie de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **8 : Période de questions**

Les questions adressées concernent les grilles de rue à réparer, les réparations du toit et de la brique au Complexe municipal, la présence de castors et l'entretien de la Route Saint-Pierre par la CGFA.



**2023-06-21 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Laprise, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu de lever la séance à 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Gilles Giroux, maire

\*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 15 juin 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 3 juillet 2023.